



Acte n° 2024C207

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 08/10/2024

Le 14 Octobre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 51 route de Trévoux, à Saint Didier de Formans (01600).

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Nadia GUYON, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Richard PACCAUD), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bernard REY (Pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI), Nathalie TISSERAND.

**Secrétaire de séance** : Catherine VIGNON.

### **OBJET** : ECONOMIE – ZA Le Pardy – Frans – Vente parcelle ZH 457 à Intermarché

M. Marc PECHOUX, Président, rappelle au Conseil que la vente d'une partie de la parcelle ZH 457 située sur la ZA du Pardy à Frans d'une surface de 15 225 m<sup>2</sup> pour le prix de 1 550 000 € HT a été votée par le Conseil communautaire par délibération du 13 avril 2023 (N°2023C87).

Le tènement a vocation à accueillir un supermarché INTERMARCHE.

La promesse de vente en date du 19 octobre 2023 a été signée avec IMMO MOUSQUETAIRES comme le prévoyait la délibération du 13 avril 2023 et l'acte de vente doit être prochainement réitéré. Les conditions suspensives de la vente étant à ce jour levées, à savoir : obtention du permis de construire et de l'accord de la CNAC, absence de recours des tiers, et obtention des prêts bancaires, la vente peut être signée prochainement.

La société IMMO MOUSQUETAIRES a décidé de se substituer la Société de Développement Immobilier des Mousquetaires N°7 (SDIM N°7) pour la réitération de l'acte de vente. Cette clause de substitution n'ayant pas été mentionnée dans la délibération du Conseil du 13 avril 2023, une nouvelle délibération doit être prise pour accepter cette substitution.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 03/10/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ABROGER** la délibération du 13 avril 2023 N°2023C87 ;
- ✓ **D'APPROUVER** la substitution de la Société de Développement Immobilier des Mousquetaires N°7 (SDIM N°7) à la société IMMO MOUSQUETAIRES pour la vente d'une partie de la parcelle ZH 457 (15 225 m<sup>2</sup>) située sur le Parc d'activités du Pardy à Frans au prix de 1 550 000 € HT ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à cette vente ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits en recettes sur le Budget d'Aménagement des Zones d'Activités 2024.

A Saint Didier de Formans, le 14/10/2024

La Secrétaire de Séance,  
Catherine VIGNON<sup>n</sup>



Affichage sous format électronique : 18/10/2024

Le Président,  
Marc PECHOUX

